

Tours, le 30 novembre 2020

L'Inspecteur d'académie
Directeur académique
des services de l'Éducation nationale
d'Indre-et-Loire

à

Monsieur Cédric Picard
Secrétaire départemental
des Enseignants de l'UNSA
37@se-uns.org@

Dossier suivi par
Florence Leray

Adjointe au Directeur
académique en charge du 1^{er}
degré

Tél. : 02 47 60 77 88

A DASEN N° 065/11/2020

Fabienne Bouchaud
Tél. : 02 47 60 77 12

Fax : 02 47 60 77 79

ce.iensad37
@ac-orleans-tours.fr

267 rue Giraudeau
C.S. 74212
37042 Tours Cedex 1

Objet : Réponse à votre courrier en date du 18 novembre 2020

Donnant suite à votre courrier en date du 18 novembre 2020, je vous confirme que les directeurs et directrices d'école du département ont la possibilité, au titre des 18h d'action de formation, de choisir deux parcours parmi les parcours proposés aux enseignants (Cycles 1, 2 ou 3) ou parmi les parcours dédiés spécifiquement aux directeurs, à savoir un module « Gestion de conflits" (Parcours de 9h) et un module « Pilotage pédagogique » (Parcours de 6h).

Quel que soit le choix, ils bénéficieront d'un volume horaire de 3h réservé aux réunions de direction.

L'ensemble des directeurs a été informé de ces modalités dans le courant du mois d'octobre par l'intermédiaire des inspecteurs et inspectrices de circonscription.

Les sujets relatifs aux outils numériques et à la transmission des ordres de mission via GAÏA sont pris en considération et traités dans le cadre soit départemental, soit académique. Je ne manquerai pas de revenir vers vous dès que des réponses pourront être apportées.

Dominique BOURGET

